



MURDOCHVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE MARDI 14 JUIN 2022, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents :

Le maire : Délicsa Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 674 357 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 674 357 \$ POUR LA RÉFECTION DE PONCEAUX ET LA RESTAURATION DU RUISSEAU COPPER.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, qu'il sera adopté, lors d'une assemblée ultérieure, le règlement 22-407 - Règlement décrétant une dépense de 5 674 357 \$ et un emprunt de 5 674 357 \$ pour la réfection de ponceaux et la restauration du ruisseau Copper.

Le projet de règlement 22-407 - Règlement décrétant une dépense de 5 674 357 \$ et un emprunt de 5 674 357 \$ pour la réfection de ponceaux et la restauration du ruisseau Copper - est déposé auprès des membres du Conseil municipal.

Donné à Murdochville, ce 15^e jour de juin 2022

NADIA SOUCY
Greffière adjointe